



Groupement de deux communes rurales (zone très enclavée) de 463 habitants situées en Midi-Pyrénées comptant 110 enfants scolarisés

Projet intercommunal (groupement de deux communes) :

Les deux communes concernées par le PEDT sont de très petite taille.

Elles ont souhaité mutualiser leurs compétences autour d'un projet éducatif commun. Des liens entre les structures des autres communes ont également été initiés et sont en cours de développement.

L'intercommunalité comprend dix petites communes **dont deux seulement disposent d'une école primaire**. L'intercommunalité a de ce fait les compétences périscolaire, extrascolaire, et la petite enfance.

L'intercommunalité gère également une structure d'internat.

Population : 0-5000

Type :

Regroupements multi-communaux en zone rurale
Zone de haute montagne, zone très enclavée.

Région (avant le 1er janvier 2016): Midi-Pyrénées

Présentation résumée :

La commune a choisi après concertation le mercredi comme cinquième matinée et la régularité pour le nouveau périscolaire en quatre séquences de 3/4h insérées dans le périscolaire existant. Les deux communes ont signé une convention départementale « Territoire éducatif » qui donne les objectifs généraux du projet éducatif départemental concerté. Une politique éducative partenariale, au sein de ces territoires, est en place depuis des années.

Une commission enfance jeunesse avait été créée en 2009 dont la mission était d'animer les projets de territoire, de favoriser le travail en réseaux, d'organiser l'expression des habitants et d'évaluer les impacts des actions entreprises. Un travail partenarial avait donc été initié dans le cadre de la mise en place d'un projet éducatif local (PEL).

Le PEDT a été perçu et conçu comme un élément de ce PEL. Il concerne les différents temps, espaces et acteurs éducatifs, allant de la petite enfance à la jeunesse.

Pour ce qui est des activités proposées dans le cadre du périscolaire du soir, les communes ont fait le choix d'organiser ces temps par groupes différenciés :

- un groupe en soutien scolaire
- un groupe en APC (activités pédagogiques complémentaires) intégré au PEDT + ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) (ALAE traditionnel)
- un groupe en NAP (nouvelles activités périscolaires) intégré au PEDT
- un groupe avec une association locale

Nombre d'écoles concernées (maternelles et élémentaires) :

Deux écoles primaires (maternelle et élémentaire)

Nombre d'enfants concernés : 110 enfants au total

Temps éducatifs couverts par le PEDT:

- Périscolaire englobant les 3 heures dégagées par la nouvelle organisation du temps scolaire (N.A.P.) dans le PEDT.
- Extra-scolaire (jours de la semaine où il n'y a pas classe et vacances scolaires) dans un PEL.

Thématiques périscolaires couvertes par le PEDT :

- Activités physiques et sportives
- Activités artistiques et culturelles
- Sciences
- Ateliers de lecture
- Ateliers langues étrangères
- Jeux de stratégie (échecs, dames, ...)
- Jeux collectifs ou en extérieur
- Citoyenneté
- Développement durable
- Informatique/TICE
- Autres activités ludiques
- Aide aux leçons
- Jeux calmes, repos, détente
- Autres : Activités intergénérationnelles, classes découvertes,
- Projets livres, image, escalade, vélo, chorale, bricolage, cirque dans les APC

Forme d'organisation des activités :

- Accueil de loisirs périscolaire (déclaré) (dit ALSH – accueil de loisirs sans hébergement le mercredi et dénommé sur ce territoire ALAE –accueil de loisirs associé à l'école les autres jours)
- Clubs ados, atelier (mono activité)
- Etude surveillée et/ou CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité)
- Accueil, garderie
- APC intégrés dans le PEDT en lien avec les écoles

Locaux mobilisés dans et hors l'école :

- Ecole : classe, gymnase, salle informatique, salle d'activité, restaurant, cour et préau, autres
- Extérieur : local municipal, gymnase, stade, piscine, local associatif, école de musique, école d'art, bibliothèque, médiathèque, musée, archives, autres

Services municipaux concernés par les activités du PEDT :

Education, sport, culture, bibliothèque

Associations locales mobilisées dans le PEDT (intervenant) :

École de musique, clubs sportifs

Autres associations locales :

Foyer culturel, Observation Homme-Milieu (avec CNRS)
Association de parents d'élèves

Associations / institutions partenaires :

- Associations agréées au niveau national et local « jeunesse éducation populaire »
- Fédérations sportives agréées
- Office National des Forêts
- Parc Naturel Régional
- CNRS

Statut des intervenants dans les activités du PEDT :

- o Agents territoriaux
Dont ATSEM
- o Animateurs extérieurs recrutés par les municipalités/intercommunalités
- o Animateurs associatifs
- o Enseignants rémunérés par les municipalités/intercommunalités
- o Bénévoles (parents d'élèves, retraités)

Axes des projets d'école pris en compte par le PEDT (actions partenariales et références du socle commun de connaissances, de compétences et de culture) :

Lecture-écriture, EAC-musique et Arts plastiques, cirque, patrimoine local, EDD, Sports, Mathématiques-sciences, TICE, Citoyenneté, Vivre ensemble, Education à la santé, Education aux médias, à l'image,

Les opérateurs en charge du PEDT :

- Prise en charge directe par la collectivité : oui en partie (intercommunalité compétente)
- Délégation à une association : oui en partie à association nationale d'éducation populaire

Coordinateur du PEDT/PEL : oui

Statut : personnel associatif

Référent par site et par école : oui

Comité de pilotage du projet :

Participants :

- Elus de la commune et de l'intercommunalité
- Responsables associatifs
- Techniciens de la commune
- Parents délégués

Fréquence des réunions : Bilan mensuel entre les partenaires.

Instances de coordination technique : oui

Dans le but d'une plus grande visibilité il a été opté pour une organisation souple favorisant le partenariat entre les acteurs :

- des contrats individuels interservices
- des rencontres en réunions de filières
- des débats en municipalité avec groupes de travail
- des débats avec les différents partenaires.

Fréquences variables des réunions.

Existence d'accueil de loisirs périscolaire déclaré (dit ALSH) dans le PEDT: Oui

Temps concernés (soir, mercredi)

Organisateur : association d'éducation populaire

Concertation :

Avant, pendant, bilan

Avec les acteurs éducatifs du territoire et les partenaires.

Modalités :

Avant, des réunions de tous les acteurs et partenaires se sont tenues pour élaborer le projet en s'appuyant sur le cadre du PEL avec :

- des débats en municipalité avec groupes de travail
- des débats avec les différents partenaires.
- une commission enfance-jeunesse du PEL.

Pendant, le comité de pilotage est le cadre permanent en lien avec les conseils d'école.

Il prépare l'après avec l'évaluation partagée.

Articulation avec d'autres projets :

PEL, CEJ, Projet de territoire intercommunal

Dates de lancement du PEDT : rentrée 2014

Du PEL : 2010

du CEJ : 2009

Modalité d'évaluation prévue :

La démarche consiste avant tout à évaluer les taux de fréquentations aux activités proposées ainsi que la visibilité des actions. Il semblerait que la commune ne dispose que de peu de moyens pour évaluer le PEDT.

Qui évalue : Le comité de pilotage a en charge l'évaluation.

Evaluation partagée : oui

Éléments qualitatifs (points forts du projet) :

- Qualité de la démarche du projet (diagnostic/suivi/évaluation)

Le PEDT a bénéficié de l'antériorité du PEL et d'un fort partenariat local structuré.

- Adaptation aux caractéristiques de la commune

Le PEDT s'intègre de manière plus globale dans le projet de territoire, pariant sur le dynamisme économique de la région. C'est une zone très enclavée à forte identité locale et les jeunes s'identifient largement à leur lieu de vie.

Le territoire fait face à une décroissance démographique et fournit des efforts pour redynamiser son économie locale. Le soutien aux familles et aux jeunes est une problématique clairement identifiée par les élus. Et, une priorité est donnée au soutien à la recherche d'emploi pour les jeunes et à l'accompagnement des familles fragilisées. En effet, le territoire, depuis sa période de désindustrialisation, mêle ainsi enjeux territoriaux et politique jeunesse/enfance.

Une autre spécificité du territoire concerne le statut d'internat, autre temps éducatif articulé au PEDT (section sportive proposée dans ce cadre) au sein duquel sont menés des projets en lien avec les associations locales et les associations d'Education populaire.

- **Utilisation des ressources locales**

Le PEDT a aussi associé des institutions locales comme l'ONF, le CNRS et le parc régional qui apportent une qualité importante dans les activités.

- **Pistes d'évolution**

Le département fait l'objet d'une grande diversité dans l'aménagement des horaires entre temps scolaire et temps périscolaire, aspirant, dans les années à venir à une plus grande harmonisation du fait de l'existence d'un comité départemental d'accompagnement des projets éducatifs locaux fédérateur des territoires.

Organisation des horaires dans le cadre du PEDT (maternelle et élémentaire) :

	7h45	9h	12h15	14h	16h	18h15
Lundi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP/APC	périscolaire
Mardi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP/APC	périscolaire
Mercredi	accueil	temps scolaire	ALSH			
Jeudi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP/APC	périscolaire
Vendredi	accueil	temps scolaire	pause méridienne	temps scolaire	NAP/APC	périscolaire

ALSH : accueil de loisirs sans hébergement
 NAP : nouvelles activités périscolaires
 APC : Activités pédagogiques complémentaires